

L'ACAJ vous prie, Excellence Monsieur le Vice-Premier Ministre, d'agir en urgence pour faire libérer toutes les personnes détenues à ce jour par lesdits services en violation du délai légal ou les faire transférer aux Parquets compétents afin de leur permettre de recevoir des visites et organiser leur défense. Il va sans dire les responsables de l'ANR qui s'illustrent par des arrestations et détentions arbitraires ne doivent pas continuer à jouir de l'impunité.

Veillez agréer, Excellence Monsieur le Vice-Premier Ministre, l'assurance de notre haute considération.

Pour l'ACAJ,

Me Georges KAPIAMBA

Président National

CI :-Honorable Président de l'Assemblée Nationale

-Honorable Président du Sénat

-Excellence Monsieur le Premier Ministre
et Chef du Gouvernement

-Excellence Monsieur le Ministre de la Justice et Droits Humains

-Excellence Monsieur le Ministre des médias et Porte parole
du Gouvernement

-Monsieur le Procureur Général de la République

(Tous à KINSHASA)